

BELGIQUE – Wallonie sans OGM ?

Par Christophe NOISETTE

Publié le 15/11/2005

Le 15 novembre, le rapport de la Commission de l'Environnement, des Ressources Naturelles et de la Ruralité du Parlement Wallon sur les OGM était adopté, grâce au soutien des deux partis de la majorité - PS et CdH. Ce rapport affirme "l'absence de plus-value des OGM pour l'agriculture wallonne, la perte d'indépendance des agriculteurs qui se lanceraient dans l'aventure des OGM, l'inadéquation des OGM avec l'image de qualité que recherche la Wallonie pour ses productions agricoles, l'inassurabilité en responsabilité civile de celui qui cultiverait des OGM et le risque réel de dissémination dans l'environnement". Malgré ces réserves, le texte continue en demandant "que le principe du pollueur payeur soit respecté [et que soit] décrété un encadrement strict d'une éventuelle coexistence avec des cultures OGM [en plein champs]". Pour Nature & Progrès Belgique [1], "le principe du pollueur payeur suppose qu'une dépollution soit possible, [or] il est clair qu'aucune dépollution n'est pensable". Les députés souhaitent fixer les conditions pertinentes de l'utilisation des OGM : autorisation au cas par cas, cartographie, surveillance et fonds d'indemnisation alimenté par la filière OGM en cas de contamination accidentelle. Les députés n'ont donc pas suivi la volonté du Ministre wallon de l'Agriculture, [...], de l'Environnement [...], Benoît Lutgen, qui avait annoncé son intention de faire de la Wallonie une "région sans OGM" (cf. [Inf'OGM n°68](#)). Le ministre Lutgen doit maintenant, en s'inspirant de cette résolution, proposer un décret au printemps 2006.

[1] Communiqué du 18 novembre 2005, <http://www.natpro.be>